

NOTE DE PRESENTATION SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retrace les engagements, la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il s'agit d'un budget prévisionnel.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. En règle générale, il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Lors du renouvellement du conseil municipal, le budget peut être voté jusqu'au 30 avril. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

En ces temps exceptionnels, le vote du budget a été autorisé jusqu'au 31 juillet.

Après le vote du budget, il pourra être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat. Ce projet budgétaire a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget est composé d'une section de fonctionnement correspondant aux affaires courantes et d'une section d'investissement relative aux projets à plus ou moins long terme.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

On peut y retrouver les dépenses générales (chapitre 011), les dépenses de personnel (chapitre 012), les charges de gestion courante (chapitre 65), les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) et le virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement représentent les produits et services du patrimoine, les impôts et taxes, les dotations et participations, les produits de gestion courante et les recettes exceptionnelles.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Le volume total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement est de : 555 788,00 euros

Les dépenses en euros :

Charges à caractère général	197 007,00
Charges de personnel et frais assimilés	143 390,00
Atténuation de produits	3 410,00
Autres charges de gestion courante	100 976,00
Charges financières	33 217,00
Dépenses imprévues	20 000,00
Opération d'ordre de transfert entre section (amortissement sur travaux)	4 462,00

Ces dépenses répondent aux besoins courant d'entretien des voiries, des terrains, des bâtiments, du fonctionnement de l'école et de la bibliothèque, de l'agence postale communale, de la mairie. Elles permettent l'organisation de festivités. Elles règlent les dépenses de personnel et de tous frais assimilés et prévoient les dispositifs et études relatifs à la sécurité des lieux et des personnes. S'y ajoutent les amortissements relatifs aux travaux sur réseaux et les intérêts de l'emprunt.

Les particularités de ce budget présentent le projet d'installation d'un standard téléphonique au secrétariat de mairie, la diminution du montant attribué au personnel extérieur et l'augmentation du personnel titulaire du fait de la stagiairisation d'un agent depuis le 1^{er} janvier. Cette année a vu l'apparition du COVID19 en France et nous a contraint à nous équiper de gel hydroalcoolique et de masques financés à 50% par la commune et 50% par la CCPU. Nous avons également complété les panneaux signalétiques de voirie dont notamment, l'ajout relatif à un commerce de coiffure. Enfin des intérêts supplémentaires permettent l'emprunt pour la partie TVA des travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération, partie nord.

En dehors de ces derniers éléments, les dépenses en fonctionnement sont surtout significatives d'une continuité par rapport aux années précédentes.

Les recettes en euros :

Le volume total des recettes de fonctionnement est de 555 788,00.

Produits des services, du domaine et ventes...	51 978,00
Impôts et taxes	262 164,00
Dotations et participations	141 834,00
Autres produits de gestion courante	84 737,00
Produits exceptionnels	75,00
Reprises sur provisions semi-budgétaires	15 000,00

Ces recettes recouvrent les produits des concessions dans les cimetières, les redevances pour occupation du domaine public avec l'antenne Orange située sur le site des Abeilles et les emplacements des commerçants, la redevance liée à l'extraction par la carrière

« Les Calcaires du Gard » et les locations diverses de meubles, d'immeubles, de licence ainsi que le remboursement des taxes foncières.

De plus, elles prévoient tous les impôts, fonds de péréquations, taxes sur le réseau électrique et des droits de mutation. On y retrouve toutes les dotations de l'Etat, les participations des Communes, des groupements de collectivité (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Tave : SIRPVT), de rattachement (CCPU), et de la Poste pour les frais de fonctionnement de l'agence postale.

Cette section présente une petite variation du compte 752, revenu des immeubles représente le logement vacant de la Cure depuis janvier et une baisse du loyer pour l'année du restaurant du fait de la période de confinement et en vue d'aider cette activité (6160,00 euros au lieu de 7392,00 euros). Il est prévu une partie (15 000 €) de reprise sur la provision réalisée pour les travaux de forage du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement.

Les dotations connaissent encore une baisse cette année d'un montant total de 10222 euros, significativement relative à la dotation de solidarité rurale.

Ce budget ne prévoit pas d'augmentation des taux de la fiscalité.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il peut s'agir d'acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création.

Les recettes sont patrimoniales (ex : taxe d'aménagement) ou des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Le volume total des dépenses d'investissement est de 923 438,00 euros.

Les dépenses, restes à réaliser inclus :

Immobilisations incorporelles	3 594,00
Subventions d'équipement versées	40 280,00
Immobilisations corporelles	41 468,00
Immobilisations en cours	763 973,00
Emprunts et dettes assimilés	60 825,00
Dotations, fonds divers et réserves	13 298,00

Ces dépenses prévoient l'achat de logiciels informatiques ou de concessions, l'achat de terrains, la réalisation de travaux divers dont les réseaux électriques, l'éclairage public, l'investissement dans du matériel d'incendie ou d'outillages, d'installations et de matériels divers que ce soit pour les bâtiments, les terrains, la voirie. Les cautionnements et le remboursement d'emprunts sont également inscrits dans cette section.

Les projets de cette section sont :

- le changement de 2 points d'Eau Incendie,
- des travaux de la 1^{ère} partie de la tranche 2 de la Route Départementale 23,
- l'aménagement de la place des platanes,
- l'extension du réseau électrique situé à la Roquevinière suite à une autorisation d'urbanisme,
- l'achat de matériels et d'outillage dont l'obsolescence est manifeste.

Cette section inclue également le financement au SIAEPA d'une partie des travaux du forage.

On y retrouvera également les restes à réaliser inscrits pour être mandatés avant le vote de ce budget et correspondant notamment à des dépenses sur réseau électrique et éclairage public, au paiement du colombarium, au remboursement de la taxe d'aménagement trop perçue, au solde des travaux nommés « Programme voirie 2019 » et l'installation de potelets et de panneaux caillebotis pour la voirie.

Les recettes :

Le volume total des recettes d'investissement est de 923 438,00 euros.

Subventions d'investissement	334 266,00
Dotations, fonds divers et réserves	59 793,00
Excédents de fonctionnement capitalisés	225 891,00
Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	4 462,00
Virement de la section de fonctionnement	53 326,00
Emprunts et dettes assimilées	74 000,00

Ces recettes prévoient toutes les subventions liées à des travaux programmés ou réalisés, les recettes liées au FCTVA, à la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement de l'année précédente (autofinancement). Les recettes relatives à l'amortissement apparaissent également dans cette section.

Cette année devrait être marquée par l'inscription des subventions pour les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération sur la RD 23, 1^{ère} partie de la tranche 2, ainsi que le solde de la subvention de l'Etat pour la tranche 1. Le FCTVA correspond aux travaux de réfection des voiries communales. De plus, il est prévu un emprunt estimé de 74 000 euros pour la TVA des travaux d'aménagement de la RD23, remboursé dans deux ans après la réalisation de ces mêmes travaux.

CONCLUSION

Le budget primitif 2020 prévoit pour une large part les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération de la Route Départementale 23, 1^{ère} partie de la tranche 2 ainsi que les travaux d'aménagement de la place des platanes, venant achever les travaux de voirie autour de cette place.

Il montre également une continuité des dépenses courantes sans particularité majeure.